



Une entreprise sélectionnée parmi les lauréats de France 2030

De la validation clinique d'un traitement contre une maladie rare à la mise sur le marché d'un blockbuster potentiel

Cyrille Tupin – PDG

Dr Rob Scott, MD – Directeur médical, responsable de la R&D

WEBINAR INVESTISSEURS – 3 JUIN 2026



Avertissement

Vous devez lire ce qui suit avant de poursuivre. En accédant à ce document, vous acceptez d'être lié par les conditions générales suivantes. Les références faites dans le présent document à cette présentation (la « Présentation ») désignent et incluent le présent document, la présentation orale accompagnant ce document fournie par ABIONYX Pharma (la « Société »), toute séance de questions-réponses suivant cette présentation orale et toute information complémentaire pouvant être mise à disposition en rapport avec le sujet traité dans le présent document (conjointement avec les informations, déclarations et opinions contenues dans la présente Présentation, les « Informations »). La présente Présentation a été préparée par ABIONYX Pharma. Les Informations sont provisoires et fournies à titre purement informatif ; elles ne doivent pas être interprétées comme constituant un conseil en investissement. Les Informations sont fournies à la date de la présente Présentation uniquement et peuvent faire l'objet de modifications importantes à tout moment sans préavis. Ni la Société, ni ses conseillers, ni aucune autre personne n'est tenue de mettre à jour les Informations. Les Informations n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante et sont soumises dans leur intégralité aux informations commerciales, financières et autres que la Société est tenue de publier conformément aux règles, réglementations et pratiques applicables aux sociétés cotées sur Euronext Paris, y compris notamment les facteurs de risque figurant dans le Document Universel d'Enregistrement de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (Autorité des marchés financiers – l'« AMF ») en date du 29 avril 2022, ainsi que dans tout autre rapport périodique et dans tout autre communiqué de presse, qui sont disponibles gratuitement sur les sites Internet de la Société (www.abionyx.com) et/ou de l'AMF (www.amf-france.org). Les Informations comprennent des données relatives à l'utilisation des produits de la Société et à sa position concurrentielle. Certaines de ces Informations proviennent de tiers. Bien que ces informations de tiers aient été obtenues auprès de sources jugées fiables, il n'existe aucune garantie quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces données. En outre, certaines données relatives au secteur et au marché proviennent des recherches internes de la Société et d'estimations fondées sur les connaissances et l'expérience de la direction de la Société. Bien que la Société estime que ces recherches et estimations sont raisonnables et fiables, celles-ci, ainsi que la méthodologie et les hypothèses qui les sous-tendent, n'ont pas été vérifiées par une source indépendante quant à leur exactitude ou leur exhaustivité et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. En conséquence, il ne faut pas se fier indûment aux données relatives au secteur, au marché ou à la position concurrentielle contenues dans les Informations. Les Informations ne sont pas destinées à, ni ne sont destinées à être distribuées à ou utilisées par, toute personne ou entité qui est citoyenne ou résidente de, ou située dans, toute localité, tout État, tout pays ou toute autre juridiction où une telle distribution ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui nécessiterait un enregistrement ou une licence au sein de cette juridiction. Les Informations ne constituent pas et ne font pas partie d'une offre ou d'une sollicitation d'offre de souscription ou d'achat de titres, et ne doivent pas être interprétées comme telles ; il ne sera pas non plus procédé à la vente de ces titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou l'agrément en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction. Aucune offre publique de titres ne peut être réalisée en France avant la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur un prospectus conforme aux dispositions du règlement 2017/1119.

Les informations sont fournies à titre informatif uniquement et ne constituent pas un document d'offre ni une offre de titres au public au Royaume-Uni à laquelle s'applique l'article 85 de la loi britannique de 2000 sur les services et marchés financiers (Financial Services and Markets Act 2000). La présente présentation est destinée exclusivement (i) aux investisseurs institutionnels accrédités (au sens des paragraphes (1), (2), (3) ou (4) de la règle 501 du Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») aux États-Unis, en vertu de l'exemption d'enregistrement prévue par la règle 4(a)(2) du Securities Act de 1933, telle que modifiée (la « Securities Act ») ou (ii) à certaines personnes non américaines dans le cadre d'opérations offshore en dehors des États-Unis en vertu du Règlement S de la Securities Act. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans enregistrement en vertu de la Securities Act ou sans bénéficier d'une exemption d'enregistrement en vertu de celle-ci. Les Informations contiennent certaines déclarations prospectives. Toutes les déclarations contenues dans les Informations, à l'exception des déclarations de faits historiques, sont ou peuvent être considérées comme des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des garanties quant aux performances futures de la Société. Ces déclarations prospectives concernent, sans s'y limiter, les perspectives d'avenir de la Société, ses développements, sa stratégie marketing, son calendrier réglementaire, ses étapes cliniques, ses hypothèses et suppositions, son approche de développement clinique et ses besoins financiers, et sont fondées sur des analyses de prévisions de résultats et d'estimations de montants non encore déterminables, ainsi que sur d'autres informations financières et non financières. Ces déclarations reflètent l'opinion actuelle de la direction de la Société et sont soumises à divers risques et incertitudes, car elles se rapportent à des événements futurs et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se concrétiser à l'avenir. Les déclarations prospectives ne peuvent en aucun cas être interprétées comme une garantie des performances futures de la Société en matière stratégique, réglementaire, financière ou autre, et les performances réelles de la Société, y compris sa situation financière, ses résultats et ses flux de trésorerie, ainsi que les tendances du secteur dans lequel la Société opère, peuvent différer sensiblement de celles proposées ou reflétées dans les déclarations prospectives contenues dans la présente Présentation. Même si les performances de la Société, y compris sa situation financière, ses résultats, ses flux de trésorerie et l'évolution du secteur dans lequel elle opère, devaient se conformer aux déclarations prospectives contenues dans la présente Présentation, ces résultats ou évolutions ne peuvent être interprétés comme une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de la Société. La Société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de confirmer les projections ou estimations formulées par des analystes, ou de rendre publique toute correction apportée à des informations prospectives afin de refléter un événement ou une circonstance susceptible de se produire après la date de la présente présentation.

Conditions de l'offre (1/1)

Société / Symbole boursier / ISIN / Bourse	<ul style="list-style-type: none"> Abionyx Pharma (« la Société », « Abionyx ») / ABNX / FR0012616852 / Euronext Paris
Type d'offre	<ul style="list-style-type: none"> Levée de fonds de 18,7 millions d'euros via une offre de souscription avec droit de souscription prioritaire entièrement garantie
Nombre d'actions offertes	<ul style="list-style-type: none"> 7 056 416 actions offertes
Rapport de souscription	<ul style="list-style-type: none"> 1 action nouvelle pour 5 actions existantes (1 droit par action existante)
Prix de souscription	<ul style="list-style-type: none"> 2,65 EUR par action
Prix de référence	<ul style="list-style-type: none"> 3,475 EUR (cours de clôture au 26 mai 2026)
TERP (Theoretical Ex-Rights Price)	<ul style="list-style-type: none"> 3,34 EUR par action (sur la base du cours de clôture au 26 mai 2026)
Décote par rapport au TERP	<ul style="list-style-type: none"> 20,6 %
Engagements des garants	<ul style="list-style-type: none"> 18,7 millions d'euros, soit 100 % de l'offre
Accord de lockup	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'Opération, les membres du conseil d'administration et les dirigeants de la Société sont soumis à un engagement contractuel de blocage des titres pour une période de 90 jours, sous réserve des exceptions habituelles La Société a également accepté d'être liée par un engagement de blocage contractuel d'une durée de 90 jours, sous réserve des exceptions habituelles. Les garants qui ne sont ni administrateurs ni dirigeants ne sont soumis à aucun engagement de blocage spécifique

Conditions de l'offre (2/2)

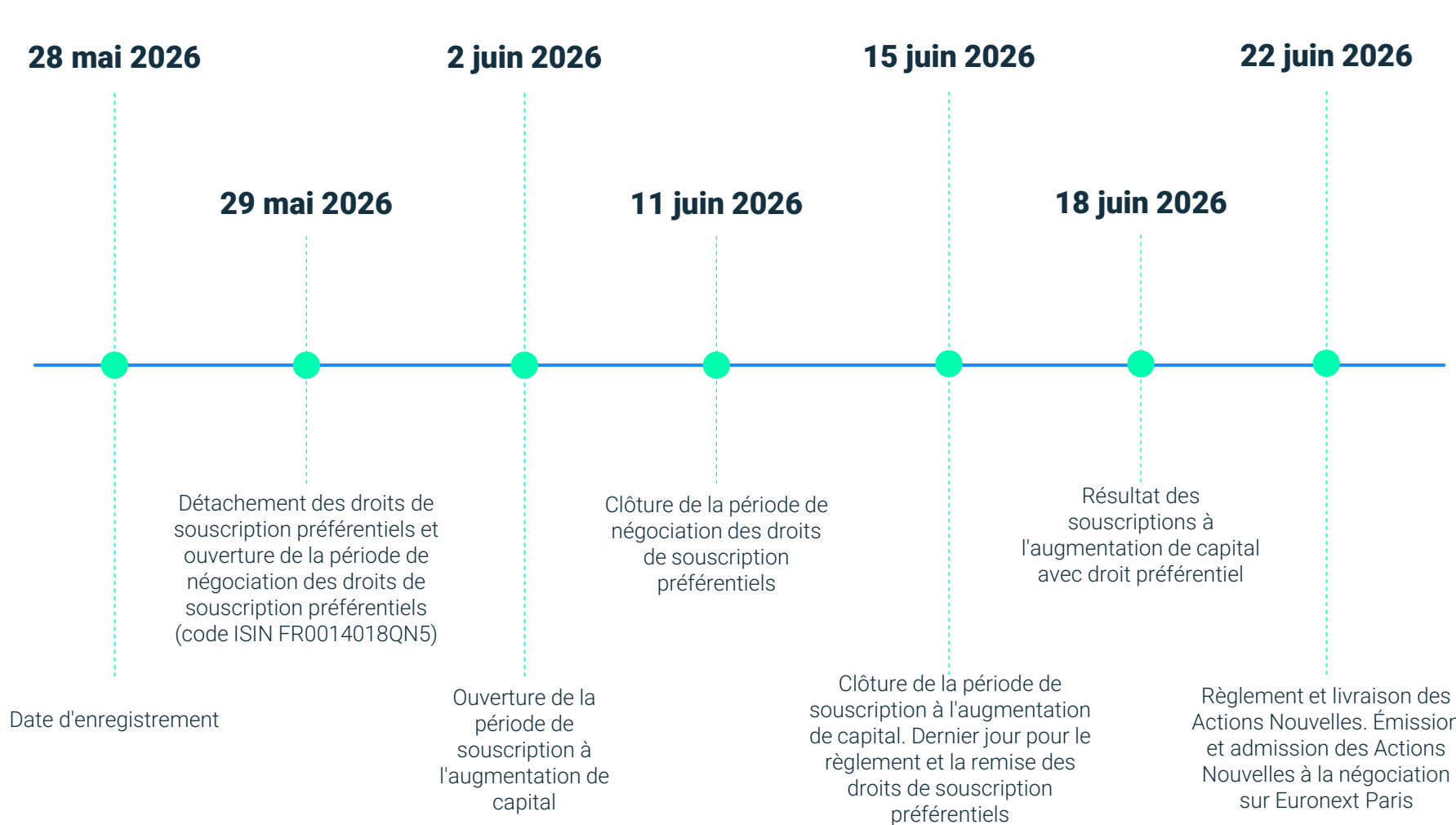
Composante dette

- Outre l'Opération, la Société a conclu un accord de souscription avec Fenja Capital Partners A/S portant sur des obligations simples non garanties d'un montant maximal de 14 millions d'euros, réparties en deux tranches.
- La fiche de conditions comprend les caractéristiques suivantes :
 - Obligations de la tranche 1 :
 - Montant en principal : 10 millions d'euros
 - Condition suspensive principale : émission de droits d'un montant minimum de 14 millions d'euros
 - Frais d'arrangement : 2 % du montant en principal lors de l'émission des obligations de la tranche 1
 - Durée : échéance à 24 mois à compter de la signature du contrat de souscription, prolongeable jusqu'à 30 mois d'un commun accord
 - Intérêts : EURIBOR 3 mois (avec un taux plancher de 2 %) majoré d'une marge de 3 %
 - Rendement minimum : versement d'une somme en espèces pour porter le montant total à 1,25 fois lors du remboursement du prêt
 - Bons de souscription : correspondant à une dilution totale de 5 % sur la base du nombre total d'actions ordinaires de la Société après l'émission de droits, avec un prix d'exercice égal à 140 % du prix de placement de l'émission de droits. Les bons de souscription sont soumis à des ajustements anti-dilution en cas de certaines opérations sur le capital, à l'exception des programmes d'incitation des employés et des levées de fonds à une valorisation pré-financement d'au moins 200 millions d'euros
 - Remboursement anticipé : Le prêt peut être remboursé par anticipation à tout moment sans pénalité
 - Amortissement : Si le montant total restant dû du prêt dépasse 10 % de la capitalisation boursière de la Société à la date d'un paiement d'intérêts, la Société effectuera un paiement d'amortissement égal au montant par lequel le prêt dépasse 10 % de la capitalisation boursière, dans la limite maximale de (a) 1,75 million d'euros par paiement aux deux premières dates de paiement trimestriel des intérêts et (b) 2 millions d'euros par paiement par la suite. La Société peut choisir de payer uniquement en espèces ou en actions, sous réserve de certaines conditions
 - Obligations de la tranche 2 :
 - Montant du prêt : 4 millions d'euros
 - Frais d'arrangement : 2 % du montant en principal à la date la plus proche entre l'émission des obligations de la tranche 2 et le 15 décembre 2026
 - Condition : Disponible pour tirage au cours du quatrième trimestre 2026, sous réserve que la partie restante du prêt (y compris la Tranche 2) ne dépasse pas 10 % de la capitalisation boursière de la Société, calculée comme une moyenne sur les 10 jours précédant le tirage, et que la liquidité de négociation des actions de la Société soit d'au moins 250 000 EUR par jour, calculée comme une moyenne sur les 10 jours précédant le tirage. En outre, le montant disponible pour le prélèvement est réduit de tout montant attribué au prêteur dans le cadre de l'augmentation de capital par souscription préférentielle à la suite d'un engagement de prise ferme que le prêteur n'a pas cédé au moment du prélèvement
 - Les conditions financières de la Tranche 2 seront les mêmes que celles de la Tranche 1

Syndicat

- Coordinateur mondial unique et co-teneur de livre : Stifel Europe
- Co-teneurs de livre : CIC CIB et TP ICAP

Calendrier indicatif de l'offre



1 action nouvelle
ABIONYX
Pharma

À 2,65 EUR

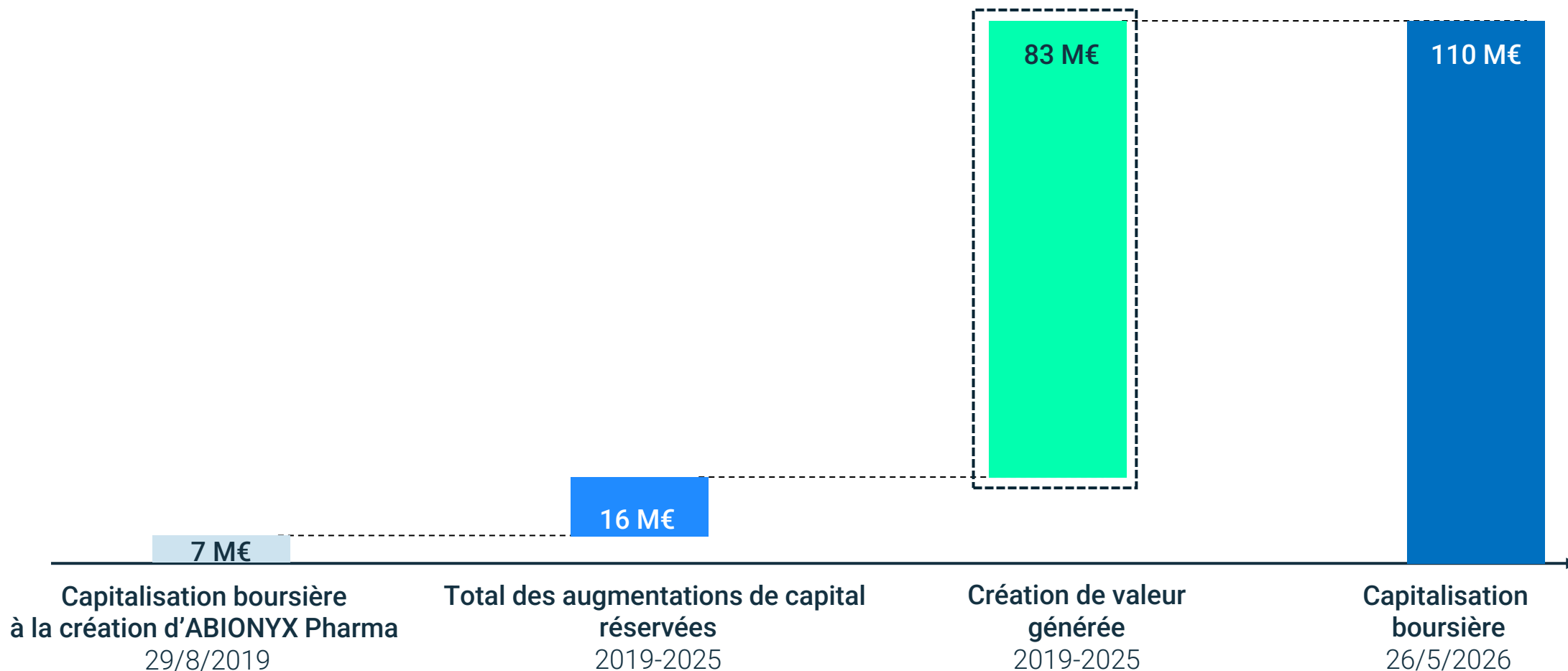
pour 5 droits de
souscription
exercés

Financement global des 2 points d'inflexion majeurs : mise du **bioproduit CER-001 sur le marché** et phase 2b dans le sepsis

Outre ses ressources de trésorerie existantes, la Société a l'intention d'utiliser le produit net de la Transaction, estimé à environ 25,2 millions d'euros, comme suit :

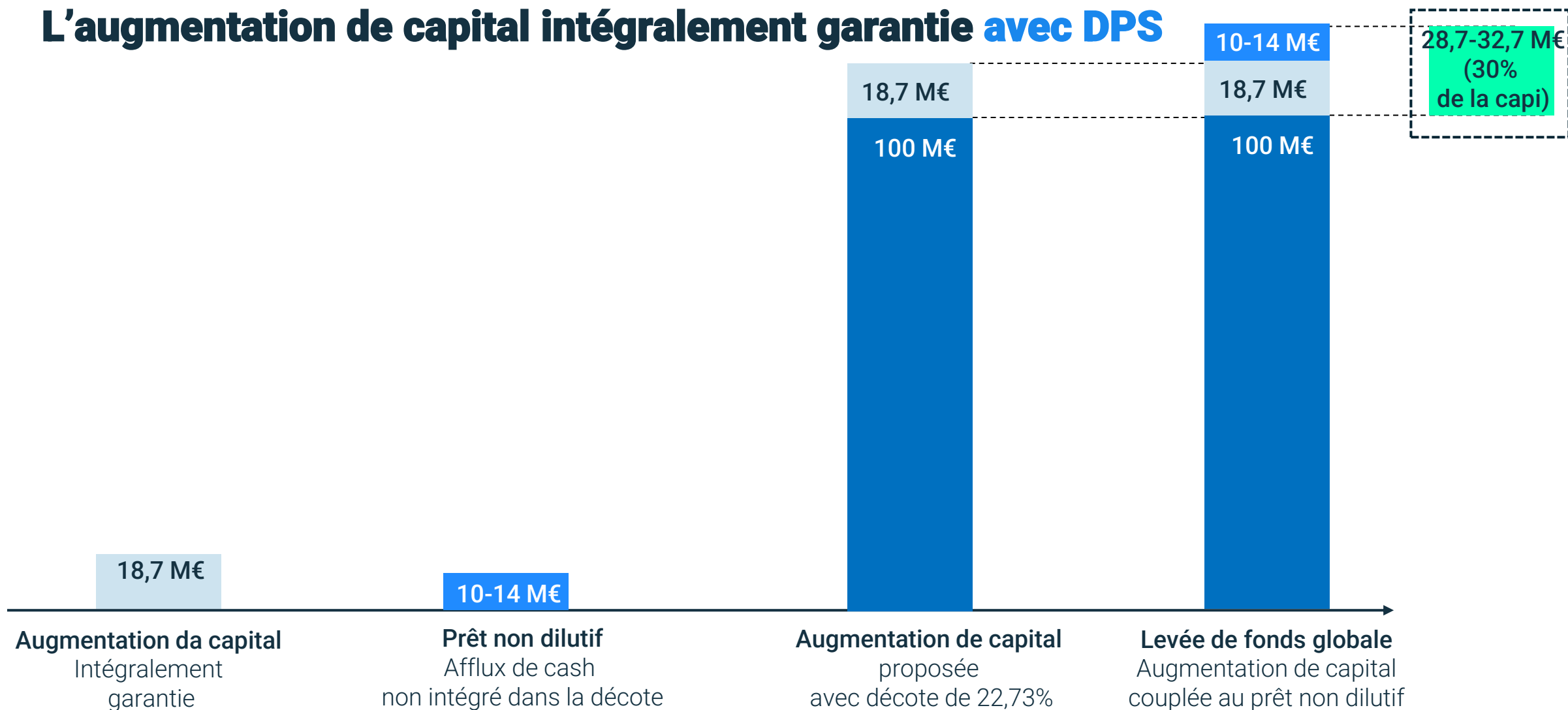
- 10 millions d'euros pour financer l'essai clinique de phase 2b sur la septicémie, y compris la fabrication, dont le lancement est prévu en 2026 et les premiers résultats attendus d'ici la fin du premier semestre 2028 ;
- 9 millions d'euros pour faire progresser l'indication du déficit en LCAT par le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) auprès de l'EMA début 2028, y compris les activités CMC (chimie, fabrication et contrôles) associées axées sur deux lots de validation à réaliser d'ici fin 2027, les coûts réglementaires et l'approvisionnement commercial potentiel ; La Société vise un dépôt auprès de l'EMA début 2028 et une autorisation de mise sur le marché en 2028, suivis d'un dépôt auprès de la FDA en 2029 ;
- le reste sera affecté aux besoins généraux de la société et au fonds de roulement, y compris, le cas échéant, le remboursement de la dette contractée dans le cadre du financement par emprunt obligataire, **prolongeant ainsi l'autonomie financière de la société jusqu'au troisième trimestre 2028** (la visibilité financière actuelle s'étend jusqu'à fin juin 2027, y compris le financement France 2030).

Un objectif clair et permanent: création de valeur forte et durable



La culture de la **frugalité financière** et la recherche des financements les **moins dilutifs pour tous les actionnaires**

L'augmentation de capital intégralement garantie avec DPS

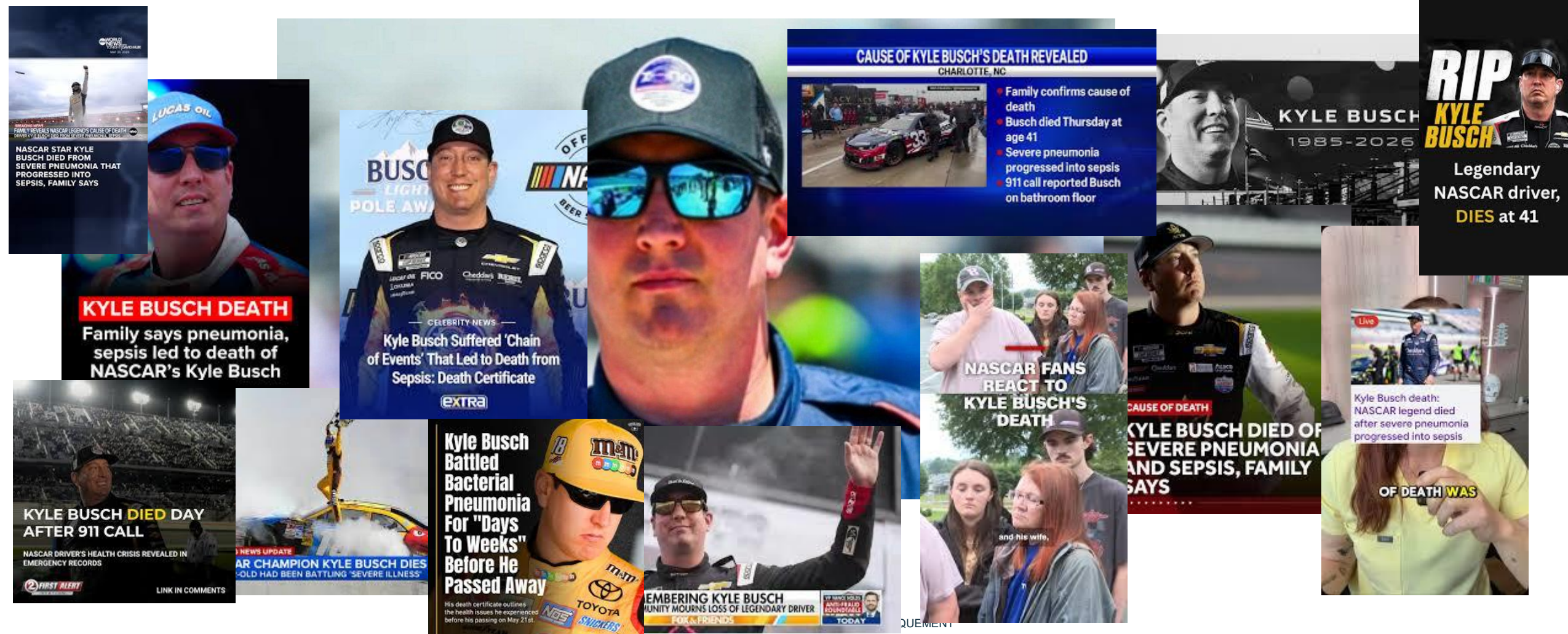


Une opportunité exceptionnelle pour les actionnaires : **une dette non dilutive non intégrée dans la décote de l'augmentation de capital**

INDICATION MAJEURE : SEPSIS

La septicémie est la 3^{ème} cause de décès dans le monde

Kyle Busch, double champion de NASCAR et figure emblématique de ce sport aux États-Unis, est décédé d'une pneumonie bactérienne qui a évolué vers **une septicémie et a fait la Une de tous les médias américains**



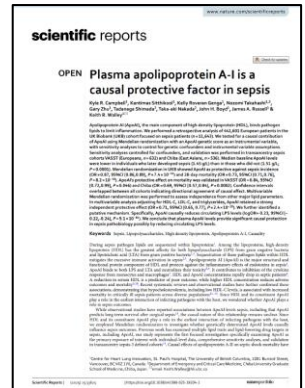
La causalité génétique de l'apoA-I dans l'amélioration des résultats cliniques liés au sepsis a été largement validée

Trinder et al. : Inférence causale concernant les taux de cholestérol des lipoprotéines de haute densité déterminés génétiquement et le risque de maladie infectieuse

- Réduction de l'utilisation d'antibiotiques en ambulatoire
- Diminution des hospitalisations pour des maladies liées à une infection et pour la septicémie
- Baisse de la mortalité à 28 jours chez les patients développant une septicémie

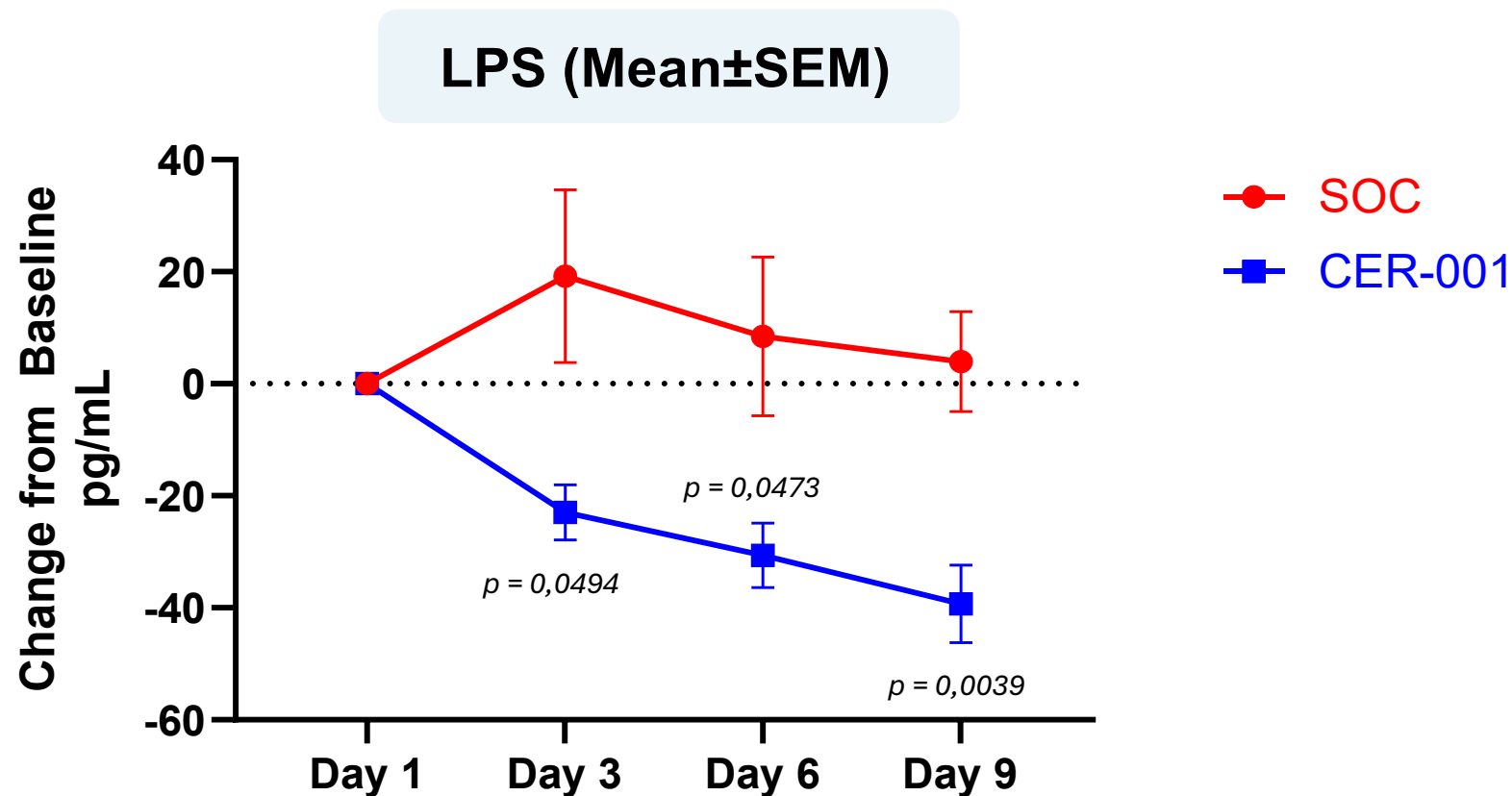
Campbell et al. : L'apolipoprotéine A-I plasmatique est un facteur protecteur causal dans la septicémie

- Complète la publication de Trinder en établissant que des taux plus élevés d'apoA-1 dans le HDL constituent le facteur causal
- Confirme une incidence plus faible de la septicémie et une mortalité plus faible chez les patients atteints de septicémie
- Étend ce bénéfice à la septicémie à Gram positif
- Établit que la clairance du LPS est le mécanisme par lequel l'apoA-1 protège
- Valide les résultats obtenus dans la UK Biobank avec les bases de données VASST (Europe) et Chiba (Japon)



L'ampleur de l'effet rapportée dans les deux études est substantielle, indiquant un impact fort et biologiquement significatif

Réduction de l'exposition au LPS chez les patients atteints de septicémie

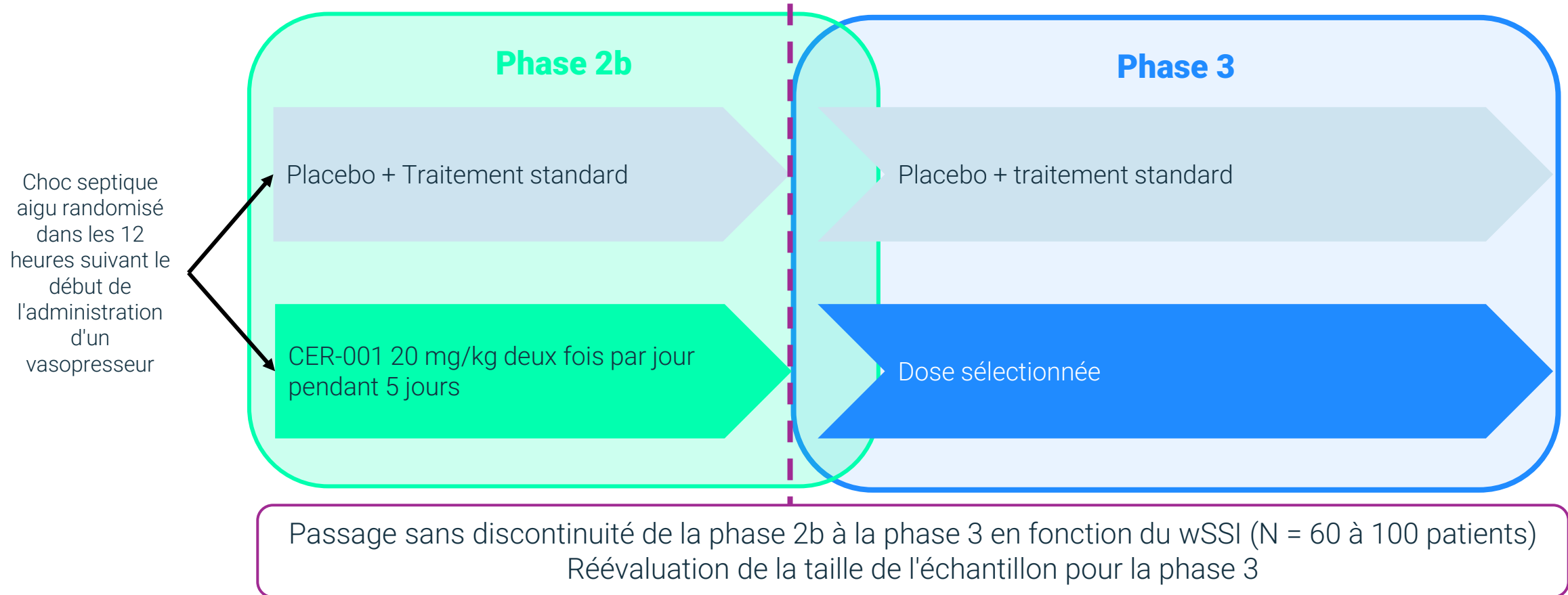


Résumé des **données cliniques de l'étude RACERS** : étude de phase 2a chez des patients atteints de choc septique

Dans l'étude de phase 2a menée chez des patients atteints de choc septique, le CER-001 :

- ramène de manière significative l'apoA-I à des taux normaux par rapport aux taux réduits observés dans le groupe témoin
- réduit significativement les taux d'endotoxines par rapport au groupe témoin
- réduit de manière significative les principaux médiateurs inflammatoires tels que l'IL-6, l'IL-8, le TNF- α , l'IL-6 et le MCP-1
- réduit de manière significative les marqueurs de l'inflammation endothéliale tels que l'ICAM-1 et la VCAM-1
- a considérablement réduit le sTREM-1, un biomarqueur associé à une mortalité accrue
- améliore les taux d'albumine, un marqueur établi de la survie et de la fonction hépatique
- améliore le score KDIGO, un marqueur de lésion rénale aiguë, au cours des six premiers jours, alors qu'aucun changement n'est observé dans le groupe témoin

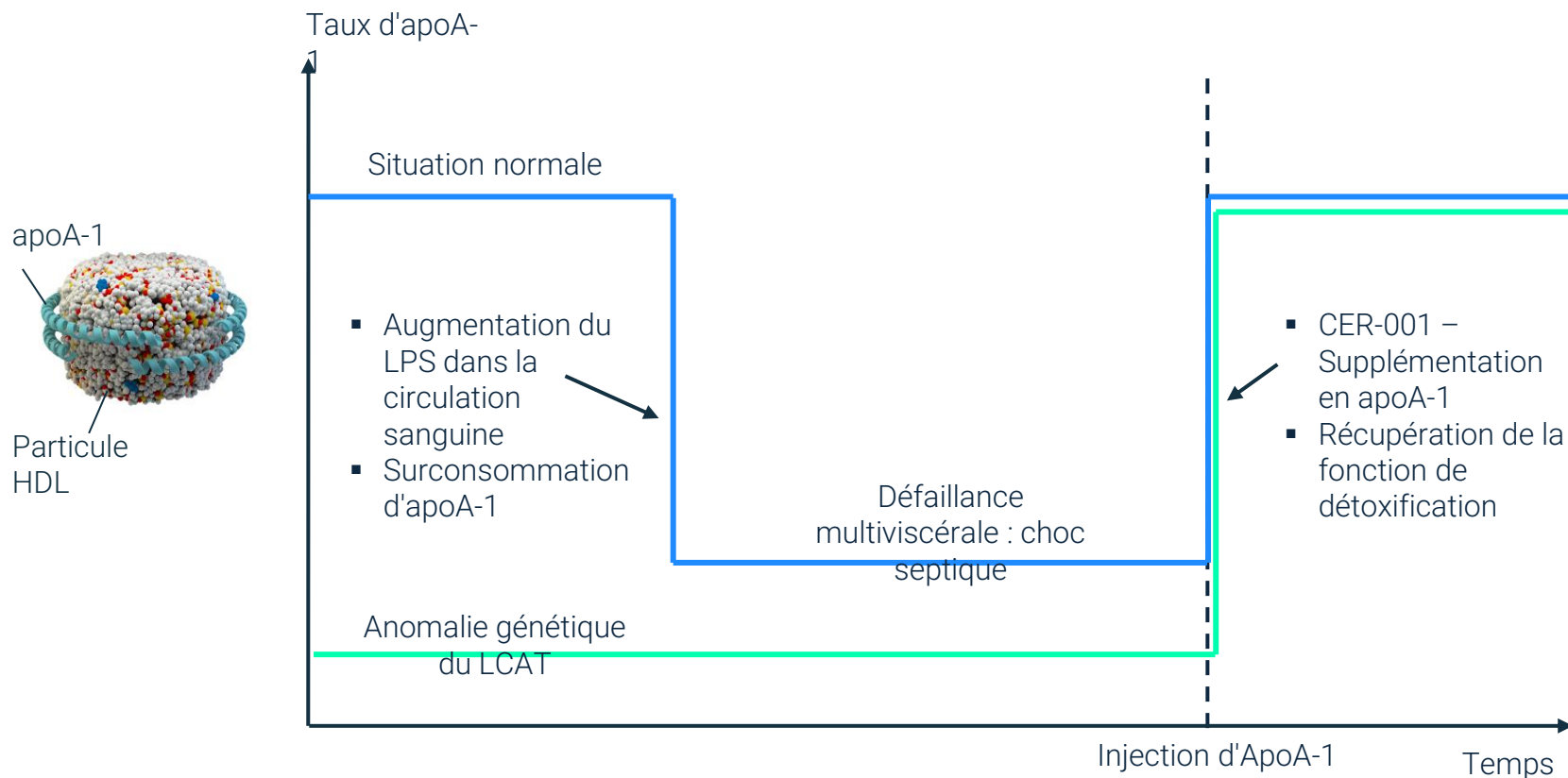
Conception des études de phase 2b et de phase 3



- SSI pondéré – score quotidien basé sur la mortalité (3 points), l'utilisation de vasopresseurs (1 point), la dialyse (1 point) et la ventilation mécanique (1 point)
- Les nombres de patients sont indicatifs
- La taille de l'échantillon de la phase 3 sera déterminée en fonction des critères d'évaluation – les nombres de patients sont donnés à titre indicatif uniquement
- Le recrutement pour la phase 3 se poursuivra jusqu'à ce que le nombre requis de critères d'évaluation soit atteint

CER-001 cible la cause profonde commune à deux maladies

Le déficit en **LCAT** (génétique, chronique) et la **septicémie** (aiguë) entraînent tous deux une perte d'apoA-I, le complexe clé qui élimine les lipides toxiques et contrôle l'inflammation. Abionyx développe des traitements ciblant ces deux indications.



Septicémie : faible taux d'apoA-1 dû à une surconsommation

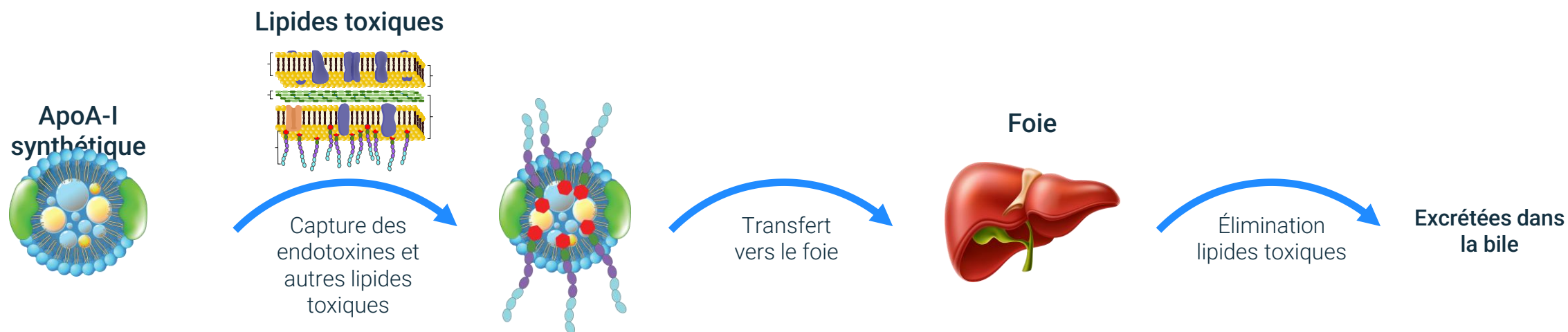
Déficit aigu en apoA-1

LCAT : HDL/apoA-1 non fonctionnel en raison d'un défaut génétique héréditaire

Appauvrissement chronique en HDL-apoA-1

Mise au point de la 1^{ère} apoA-I issue de la bio-ingénierie, une avancée majeure dans la régulation des lipides toxiques

Abionyx produit **CER-001**, une HDL/apoA-I humaine, l'une des protéines les plus abondantes dans le sang humain, identique en structure et en fonction, surmontant les défis liés à la stabilité, à la pureté et à la fabrication à grande échelle.



En quoi s'agit-il d'une avancée majeure ?

- Une action aux multiples bienfaits : elle traite les lésions tissulaires, réduit l'inflammation et favorise une guérison rapide
- Efficace contre de nombreuses maladies
- Aucun risque connu de résistance aux médicaments

Processus de fabrication BPF éprouvé, prêt pour le lancement commercial

Depuis sa première production réussie en 2015, Abionyx a réalisé plus de **35 lots** de CER-001 – le dernier remontant au début de l'année 2025 – en s'appuyant sur un **réseau** français **de CDMO de premier plan**.



PROCÉDÉ EN AMONT



Culture cellulaire
ApoA-I brute



PROCÉDÉ EN AVAL



Purification
ApoA-I pure à 98 %



COMPLEXATION



Complexation et remplissage et finition
Population homogène de HDL Rendement de 100 %

Cette intégration verticale renforce le contrôle d'Abionyx sur **la qualité de la fabrication la conformité réglementaire** et **la fiabilité de l'approvisionnement**

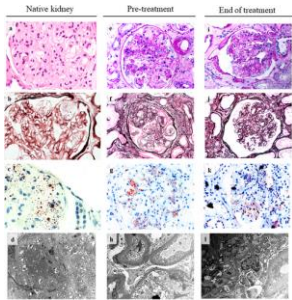


Propriétés biologiques	Réplication intégrale de la protéine apoA-I
Conservation à température positive	2 à 8 °C

Plus stable	Stabilité jusqu'à 8 ans selon les autorités françaises
Ultra-pure	>99 %

Molécule traversant la barrière hémato-encéphalique	10 nm
Structure optimisée structure	Sphingomyéline synthétique pure

Le développement clinique concernant la déficience LCAT, une maladie grave pour laquelle il n'existe actuellement aucun traitement, est achevé



Maladie génétique rare entraînant une perte de HDL/apoA-I fonctionnels et une insuffisance organique progressive : reins, yeux, anémie

0 traitement approuvé

Opportunité de marché **de 200 M€**

1 000 patients estimés dans le monde

4 ODD de **EMA** & **FDA**

✓ **Résultats cliniques exceptionnels et positifs** : les 8 patients ont répondu au traitement - septembre 2024.

Développement clinique



> Fabrication biologique (CMC) >

Seuls **deux lots de validation** sont nécessaires pour déposer une demande d'autorisation
Dépôt prévu d'ici 2027

Autorisation de mise sur le marché

Dépôt prévu en 2027 en vue d'une **autorisation de mise sur le marché en 2028**

IHU SEPSIS est le 1^{er} centre mondial spécialisé dans la septicémie, en vue de créer la première plateforme mondiale intégrée dédiée au traitement du sepsis



ABIONYX Pharma a entamé des discussions stratégiques avancées avec l'IHU SEPSIS en vue d'un partenariat sur les traitements de la septicémie le 11 novembre 2025

Un pôle de classe mondiale intégrant recherche, formation et soins aux patients pour l'innovation dans le domaine de la septicémie pédiatrique et adulte

60 équipes de recherche (275 chercheurs et 94 cliniciens), des associations de patients et des hôpitaux de classe mondiale par l'intermédiaire d'organisations telles que la **Global Sepsis Alliance** et **Sepsis Canada**

Un vaste réseau international permettant de déployer des protocoles cliniques et des études multinationales avec des hôpitaux de premier plan aux États-Unis, au Canada, en Europe et dans les régions émergentes

Principaux avantages et facteurs de valeur pour ABIONYX Pharma :

- Rapidité du développement clinique et coûts liés au réseau mondial de centres hospitaliers
- Liens directs avec des centres d'expertise et accès à des biobanques pour documenter l'histoire naturelle de la maladie
- Visibilité scientifique permettant d'impliquer les associations de patients
- Renforcement de la réputation de l'entreprise et de sa crédibilité scientifique grâce à des collaborations avec des leaders d'opinion clés (KOL) et des institutions de référence reconnus

Alors que le LCAT assure une opportunité sur un marché de niche, le sepsis ouvre la voie à un potentiel de plusieurs milliards d'euros

Déficiance en LCAT*



Sepsis**



Nombre de patients adressables

Prix moyen pondéré

Taille totale du marché

* Nombre total de patients concernés dans le monde

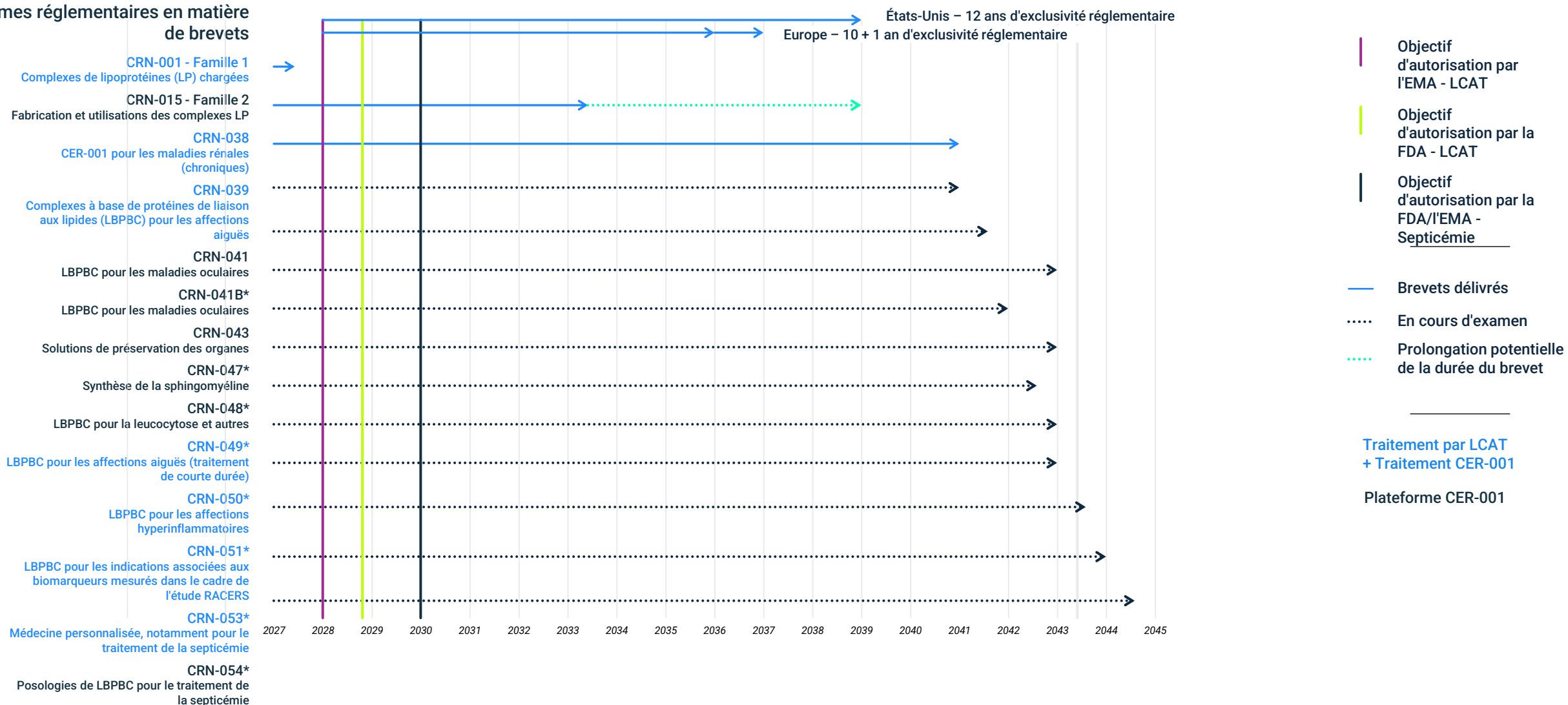
** Nombre de patients potentiels par an pour les marchés américain, canadien et européen

Sources : Mehta R. et al., Orphanet J Rare Dis. 2021;16:448 – StatPearls, 2024

– Orphanet (Expert n° 313, 2023) – MedlinePlus Genetics.

CER-001 est protégé jusqu'en 2042, sans compter la protection BLA pour 10-12 ans

Normes réglementaires en matière de brevets



Une équipe de direction **fortement investie au capital** et forte de réalisations **scientifiques et commerciales reconnues**



Cyrille Tupin

PDG



Dr Rob Scott, MD

Directrice médicale, responsable de la R&D



5 publications

avec des résultats cliniques positifs



Connie Keyserling Peyrottes

Vice-présidente principale du développement clinique et des opérations



Margit Holzer, Ph.D.

Vice-présidente principale de la bioproduction



Ronald Barbaras, Ph.D.

Vice-président senior de la R&D



Laurent Guerci

Directeur du numérique et de l'innovation



Jérôme Martinez

Conseiller principal, Ophtalmologie



Emmanuel de Fougeroux

Directeur financier



Lauréat du programme France 2030,

valider la qualité du projet grâce à un audit national rigoureux et octroyer une subvention de 8,7 millions d'euros



Propriété intellectuelle protégée

Portefeuille de brevets couvrant les innovations thérapeutiques et de fabrication jusqu'en 2042

Abionyx : leader mondial de l'apoA-I recombinante, biomédicament innovant

- 1 Leader mondial dans le domaine des traitements **à base d'apoA-I humaine recombinante**, s'appuyant sur plus de 20 ans d'expertise en métabolisme lipidique pour mettre au point le 1^{er} traitement bio-conçu destiné à réguler les lipides toxiques
- 2 Parcours réglementaire peu risqué pour **le déficit en LCAT, maladie ultra-rare**, ayant déjà démontré son succès clinique grâce à une utilisation compassionnelle dans 4 pays européens et obtenu la désignation de médicament orphelin tant aux États-Unis qu'au sein de l'UE
- 3 Ciblant la 3^{ème} cause de décès dans le monde, **l'étude RACERS de phase 2a sur la septicémie** a démontré **des résultats cliniques susceptibles de changer la pratique** : réduction de 65 % du risque de mortalité à 30 jours, baisse de 71 % de la mortalité en soins intensifs et raccourcissement de 5 jours de la durée du séjour en soins intensifs par rapport au groupe témoin
- 4 **Bioproduction industrialisée propriétaire** utilisant un bioprocédé robuste et breveté afin de garantir un approvisionnement mondial de haute qualité et évolutif pour les essais cliniques à venir et les demandes d'autorisation de mise sur le marché
- 5 Suite à l'acceptation par l'EMA d'un processus de validation raccourci en 2 lots, la société se prépare à déposer une **demande d'autorisation de mise sur le marché** (AMM) pour le LCAT, tout en visant le lancement d'un essai de phase 2b sur la septicémie en 2026

Merci.